



Contenu du programme

Formation du 15 mai 2020

Les charges et les travaux après l'ordonnance ELAN

Thème général

Les missions civiles au sein des copropriétés.

L'objectif global de la formation

Parfaire les connaissances relatives au droit spécial des copropriétés au lendemain de l'ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019.

Les objectifs pédagogiques

- Analyse des règles spécifiques situées dans la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 après la réforme de l'ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019.
- La réforme a entendu simplifier le régime de certains travaux au sein des copropriétés. Elle a aussi modifié et clarifié les règles relatives aux charges de copropriété ainsi que les sûretés garantissant leur recouvrement par le syndicat.

Le public concerné

AJ / MJ et leur collaborateur.
Professionnels non AJ / MJ.

Les prérequis

Maîtrise des fondamentaux du droit de la copropriété.

Les moyens pédagogiques

- Intervention orale
- Échange avec les participants
- Étude de documents écrits (textes, rapport au Président de la République).

Les modalités évaluation

- Études de cas au cours de la journée de formation
- Questionnaire d'évaluation à la fin de la journée de formation.

Les modalités de suivi

Remise de l'attestation de fin de formation.

Le contenu détaillé de la formation

1 / Travaux d'intérêt collectif

(Ord. art. 8, 27 et 30) 1h

2 / Travaux d'accessibilité

(Ord. art. 27) 1h

3 / Surélévation

(Ord. art. 36) 1h

4 / Répartition des charges

(Ord. art. 9 et 38-2°) 1h

5 / Frais et astreintes

(Art. 10) 1h

6 / Sûretés

(Ord. art. 13, art. 18 et art. 19) 1h

7 / Dispositions transitoires

(Ord. art. 41) 1h

**La qualité précise
du formateur**

Jean-Marc ROUX

Maître de conférences à l'Université
d'Aix-Marseille

Directeur scientifique des éditions
Edilaix

Le nombre de participants

20 maximum

Le montant du coût / jour

AJ / MJ 400€

Collaborateurs 300€

Professionnels non AJ / MJ 500€